



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

EXTRAIT du **procès-verbal** de la **séance ordinaire** du conseil municipal, le **mardi 8 mars 2022 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi. **Exceptionnellement au Centre Richelieu** (salle La Marie-Anne), situé au 51, rue Notre-Dame Est à Lorrainville, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 11 mars 2022, par l'arrêté ministériel 2022-019.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Note : Le poste de conseiller n° 6 est vacant.

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

Monsieur Simon Gélinas souhaite la bienvenue et souligne la
journée du droit des femmes.

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

8521-03-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité
des conseillères et conseillers présents;

QUE les points 6.4 et 6.12 soient reportés à une séance ultérieure ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8522-03-22

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2022 et de la séance extraordinaire du 14 février 2022

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la séance du 8 février 2022 et de la séance extraordinaire du 14 février 2022 ont été remis électroniquement à tous les élus et élues;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les procès-verbaux sont adoptés et signés, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »

8523-03-22

Adoption des comptes et salaires du mois de février 2022, ont été vérifiés par M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 126 733.95 \$ et les salaires nets au montant de 46 335.92 \$, du mois de février 2022, vérifiés par M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Je, soussignée, Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ont été autorisées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Lorrainville ce 8 mars 2022.

(S) Lynda Gauvin

Lynda Gauvin

Directrice générale/greffière-trésorière

Première période de questions (15 minutes)

Il y a une personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Période de questions;
- Budget et plan triennal;
- Cession immobilisation;
- Travaux publics.

La période de questions débute à 20 h 07 et se termine à 20 h 18.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports des employés ou départements pour le mois de février 2022;
- Rapport du technicien en eau pour les mois de janvier 2022 par M. Adil Fouassi;
- Rapport du calendrier de location du Centre Richelieu pour le mois de février 2022;
- Correspondance;
- Information et échange;
- Rapport patinoire – février 2022;
- Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021.

Points de décisions sur l'ordre du jour

- 6.1 Camp de jour 2022;
- 6.2 Demande d'aide à la piste de ski de fond;
- 6.3 Modification apportée à l'échelle salariale;
- 6.4 Modification de la politique des conditions de travail;
(Reporté)
- 6.5 Autorisation du rallye des ventes de garage;
- 6.6 Autorisation pour la collecte d'encombrants;
- 6.7 Protéger les bénévoles par la CNESST - 2021;
- 6.8 Participation au congrès ADMQ - 2022;
- 6.9 Adoption du rapport d'activité annuel 2021 (an 4) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- 6.10 Appui – Candidature de M^{me} Lynda Gaudet, directrice générale/greffière-trésorière, pour le prix mérite de l'ADMQ;
- 6.11 Bonification salariale temporaire pour l'employé n° 13-0139;
- 6.12 Autorisation d'augmenter temporairement le temps de travail; (Reporté)

8524-03-22

Camp de jour 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut offrir un camp de jour aux enfants de Lorrainville et aux municipalités participantes à l'entente;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville acceptera les enfants ayant complété au minimum la maternelle 4 ans et au maximum la 6^e année à la fin juin 2022;

ATTENDU QUE voici les conditions (sujets à changements) :

Priorité :

- Prendre les enfants qui veulent les 7 semaines;
- Prendre les enfants qui veulent 5 à 6 semaines;
- Mettre les autres enfants sur une liste d'attente (nous verrons si nous pouvons les inclure dans l'horaire).

ATTENDU QUE la gestion et les règles du camp de jour sont à la discrétion de la municipalité de Lorrainville;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à fournir le matériel de protection nécessaire prescrit par le gouvernement, aux enfants et aux animatrices.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande aux municipalités participantes de nous remettre leur subvention d'emploi d'été Canada demandée pour le camp de jour;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prendra les inscriptions pour les municipalités suivantes :

- Lorrainville;
- Duhamel-Ouest;
- Saint-Édouard-de-Fabre;
- Saint-Bruno-de-Guigues.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville permettra à d'autres municipalités de se joindre à l'entente advenant le cas qu'une municipalité se retire, selon les mêmes conditions;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte les tarifs suivants :

- Tarif de 85 \$ par semaine pour les inscriptions de 7 semaines;
- Tarif de 90 \$ par semaine pour les inscriptions de moins de 7 semaines.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demandera une contribution financière aux municipalités participantes à l'entente :

- Différence afin d'atteindre une contribution de 170 \$ par semaine payé pour chaque semaine d'inscription.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville se réserve le droit de ne pas offrir le camp de jour pour des contraintes suite aux règles gouvernementales ou administratives;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remboursera les frais d'inscription pour les semaines non utilisées en raison de la fermeture du camp de jour par le gouvernement.

« Adopté »

8525-03-22

Demande d'aide à la piste de ski de fond

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'aide pour le déneigement de trois entrées balisées de la piste de ski de fond;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a également reçu des photos et un plan expliquant les emplacements à entretenir;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est conscient que cette aide apportée rendrait plus sécuritaires les entrées balisées pour les randonneurs et les autres utilisateurs.

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte de venir en aide en déneigeant les trois entrées, tel que précisé sur le plan, lors d'une chute de neige de 6'' ou 15 cm et plus;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avise les responsables que les travaux de déneigement à la piste de ski de fond ne seront pas prioritaires, mais seront accomplis dès que l'horaire le permettra;

« Adopté »

8526-03-22

Modification apportée à l'échelle salariale

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avait donné un mandat de faire les tables salariales pour la « Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville » jusqu'en 2025 inclusivement;

ATTENDU QU'il semble y avoir deux catégories d'emploi dont l'échelle salariale comporte des erreurs;

ATTENDU QUE le responsable de notre dossier a apporté les corrections nécessaires et s'excuse auprès des employés qui auront été affectés par ces erreurs.

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte les changements proposés et que celles-ci deviennent effectives dès ce jour.

« Adopté »

6.4 Modification de la politique des conditions de travail

Reporté à une séance ultérieure

8527-03-22

Autorisation du rallye des ventes de garage

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite organiser le « Rallye des ventes de garage » qui aura lieu samedi 11 juin 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville invitera les citoyens du Témiscamingue (les citoyens de Lorrainville auront priorité) qui préféreraient louer une table au Centre Richelieu pour participer au « Rallye des ventes de garage »;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville fixe à 20,00 \$ le coût d'inscription ou le coût de location de table pour le « Rallye des ventes de garage ». L'argent recueilli servira à défrayer les coûts de la publicité.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8528-03-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Autorisation pour la collecte d'encombrants

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut faire une collecte d'encombrants suite au « Rallye des ventes de garage » qui aura lieu le samedi 11 juin 2022;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les employés de travaux publics à faire la collecte des encombrants les 13, 14 et 15 juin 2022 et en assume les coûts budgétés de 2 050 \$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avise l'Écocentre de Fabre;

« Adopté »

8529-03-22

Protéger les bénévoles par la CNESST - 2021

ATTENDU QU'il est possible de protéger les bénévoles par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)*;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a plusieurs bénévoles, qui accomplissent beaucoup dans la municipalité :

- Comité événementiel de Lorrainville :
 - Pâques : 2 bénévoles pour 30 heures;
 - St-Jean-Baptiste : 10 bénévoles pour 250 heures;
 - Halloween : 10 bénévoles pour 120 heures;
 - Noël : 4 bénévoles pour 40 heures.
- Comité du Carnaval de Lorrainville :
 - Carnaval : 20 bénévoles pour plus de 1 400 heures;
 - Marché des artisans : 25 bénévoles pour 450 heures.
- Bibliothèque :
 - 5 bénévoles pour 50 heures.

Total : 76 bénévoles pour plus de 2 340 heures.

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demandera une protection pour ses bénévoles lors de la déclaration annuelle à la CNESST, soit 2 340 heures pour l'année 2021 et estime à 3 000 heures pour 2022;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remercie chaleureusement chaque bénévole pour leur temps.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8530-03-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Participation au congrès ADMQ - 2022

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra au Centre des congrès de Québec les 15, 16 et 17 juin 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est conscient que la participation à ces activités est très bénéfique et enrichissante par les sujets abordés et permet de créer des liens avec d'autres directeurs généraux;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Madame Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière à participer au congrès et de défrayer les coûts pour l'inscription (539 \$), les frais de déplacement et d'hébergement.

« Adopté »

8531-03-22

Adoption du rapport d'activité annuel 2021 (an 4) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QUE l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin mars 2022, conformément aux directives du ministère;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (an 4) tel que présenté;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville transmette le rapport d'activité incendie (an 4) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

« Adopté »

8532-03-22

Appui – Candidature de M^{me} Lynda Gaudet, directrice générale/greffière-trésorière, pour le prix mérite de l'ADMQ

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Béarn désirent souligner le travail et l'apport exceptionnel de M^{me}



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Lynda Gaudet, directrice générale/greffière-trésorière, dans la présentation et la réalisation de plusieurs projets et ententes intermunicipales et désire se faire appuyer;

ATTENDU QU'en décembre 2015, les municipalités de Béarn, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord et Saint-Édouard-de-Fabre signaient la première entente intermunicipale pour se doter des services d'un technicien diplômé en gestion de l'eau potable et des eaux usées afin de répondre aux obligations qui leur incombent;

ATTENDU QUE depuis ses débuts, l'entente est passée de quatre à huit municipalités, soit plus de 50 % des municipalités qui potentiellement pourraient s'y joindre. Elle est aussi passée à quatre employés permanents. Cependant, suite au départ de quelques-uns, deux postes sont à combler. Cela représente le tiers des employés de la municipalité. Tout ça en seulement six ans;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entente représente un travail important qu'assume M^{me} Gaudet, car avec huit municipalités et quatre employés, cela requiert une gestion serrée et des rapports détaillés. C'est une question d'équité envers les municipalités participantes. En plus, M^{me} Gaudet a obtenu 30 % de subvention des budgets annuels cumulés de l'entente.

ATTENDU QUE c'est donc fort de ses 35 années de service et de l'expérience acquise en 2015 avec l'entente en gestion de l'eau, qu'une fois encore, M^{me} Gaudet fait preuve de leadership et nous présente un projet pour l'achat en commun de différents équipements relatifs aux services d'aqueduc et d'eaux usées. Il y a 11 municipalités qui font partie de l'entente, dont Lorrainville;

ATTENDU QUE les dépenses relatives au projet totalisaient 111 319 \$ et un financement de 50 000 \$ (45 % du projet) a été accordé par le MAMH. Quant à elles, les municipalités financent le reste du projet, au prorata des équipements choisis. Aux termes des achats, le projet s'élevait à 110 977 \$ et a reçu un financement de 49 939 \$;

ATTENDU QU'avec son expérience, M^{me} Gaudet est une référence pour ses collègues et est toujours prête à leur donner un coup de main au besoin. Au niveau du territoire, elle est reconnue pour son expertise, notamment en élections municipales. Elle a agi à titre de présidente dans 35 élections municipales, dont celle à la préfecture de la MRCT en 2009. Elle participe régulièrement à de nombreux comités de travail de la MRCT;

ATTENDU QU'elle s'est impliquée au sein de l'ADMQ, à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue à deux reprises et à titre d'administratrice de l'ADMQ de 2011 à 2019;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville appuie chaleureusement la candidature de M^{me} Lynda Gaudet, directrice générale/greffière-trésorière, pour le prix mérite de l'ADMQ;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville est fier de faire partie de deux des trois ententes gérées par M^{me} Gaudet.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8533-03-22

Bonification salariale temporaire pour l'employé n° 13-0139

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a été avisé de l'intérêt de cet employé à assumer plus de responsabilités à la suite du départ du chef d'équipe;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville augmente le salaire de l'employé n° 13-0139 de 4.37 \$ l'heure rétroactivement au 21 février 2022, puisqu'il effectue en ce moment les tâches du chef d'équipe;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise cette bonification temporairement jusqu'à l'arrivée du nouveau chef d'équipe.

« Adopté »

6.12 Autorisation d'augmenter temporairement le temps de travail

Reporté à une séance ultérieure

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a une personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Heures de bénévolat protégé par la CNESST;
- Période de questions;
- Tribunal administratif du Québec;
- Travaux publics.

La période de questions débute à 20 h 51 et se termine à 21 h 03.

8534-03-22

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 21 h 04.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

